

Ordonnance

Des generaux des monnoyes
 aux gardes de la monnoye de toumay
 pour la fabrication des blancs deniers;
 Du 6. juillet 1405.

Nous vous mandons que ces lettres
 veies vous cloiez les boïttes de la d. monnoye
 tant d'or comme d'argent, lesquelles
 vous envoyez par eueu et certain
 menager le plus bref que vous pourrez
 et faites nouveaux livres de deslivrance
 en parchemin et aussy inventaire de tous
 le billon d'or et d'argent blanc et noir
 qui sera en icelle monnoye et ne laissez
 plus monnoyer sur les coings des blancs
 deniers a l'eu grand et petit que lon
 fait aprem et faites faire et ouvrir
 ledit blanc a l'eu de dix deniers
 tournois la piece a cinq deniers six.

grains de loy argens le roy et de six
sols quatre deniers et denier de poids du
marc de paris, et aura le maître les
remedes accoustumiez tant en poids comme
en loy et outre faites payer aux changeurs
et marchands pour chacun marc d'argent
alloué a laditte loy six liures douze sols
six deniers tounois jtem faite faire et
ouurer lesdits petits blancs de cinq deniers
tounois la piece a cinq deniers six grains
de loy et douze sols neuf deniers de poids
audi marc de paris, en donnant aux
changeurs et marchands pour chacun
marc ledit prix de six liures douze sols
six deniers tounois lesquels blancs grands
et petits de livra par la forme et maniere
accoustumee et qui il vous a esté autrefois
mandé, et iceux blancs deniers faites
faire et ouurer de poids et loy desmudites aux
tels et semblables de forme et façon comme
ils sont apres en excepté que pour difference,
vous ferés mettre par le tailleur es forces

d'ordres blancs sur lesquels on monnoyera
 un poin de sous les deux petites croix l'une
 devers la pille et l'autre devers la croix
 dudeneu comme il en au patron en
 exemplaire que nous vous envoyons
 en clos dedans ces presentes, laquelle
 chose faite le plus secrettement que
 vous pourrez et aurons les marchands
 en marc d'or dix sols tounois de
 creüe outre le prix que l'on donne
 apres en et aumy pour l'avancement
 de l'ouvrage de laditte monnoye le
 maistre particulier aura demy carcas
 de remede en marc d'or et vous mandons
 que tout ce qui en vous faites faire
 et accompli bien et diligemment, tellemnt
 que vous n'en deuez estre repris de faulte
 ou negligence desquels blancs grands et
 petits envoyer nous quatre pieces de
 chacune de ditter monnoye et close et
 scellee sous vos sceaux par le premier
 messager venant par deca en nous

reçu par brièvement par le messenger
qui apportera les dites boîtes et que
fait en aura été, l'un a parité les six
juillet mil quatre cent cinq . 1 .